

Chers camarades,

Suite à la réunion du 14 avril organisée par la préfète, voici notre conclusion : **nous ne vivons pas sur la même planète !** Préfète, ARS, DIRECCTE, martèlent que tout va bien, que la situation s'améliore, qu'il n'y a pas de risques pour les salariés... qu'ils contrôlent (de loin dans leur bureaux) ...

Aucun élément précis n'est donné, aucune réponse à nos demandes.

Et c'est la représentante de l'Etat elle-même qui, sur le déconfinement, sollicite les collectivités, les syndicats, pour trouver des blouses ! Mais que reste-t-il de l'Etat si ce n'est son appareil répressif toujours présent pour verbaliser, jeunes ou plus âgés qui osent pointer leur nez dehors pour respirer un bol d'air ? Si ce n'est son appareil de communication pour tenter de nous persuader qu'on n'a pas besoin de lits et de personnels en Réa, que l'école sans école continue, qu'il n'y a pas de danger lorsqu'il s'agit de rouvrir les usines pour satisfaire les appétits capitalistes...

Alors chers camarades, je vous invite à communiquer à l'UD, par mail, téléphone, tout élément, question, sur votre situation, celle de votre entreprise, afin que l'UD puisse intervenir, aider à faire respecter vos droits, à défendre vos intérêts ce qui passe par la protection et la garantie de la santé de chacun.

Le mandat de FO est de défendre les revendications pour :

- **Le maintien de toutes les dispositions du Code du travail en matière de congés payés, de jours de repos ainsi que de durée du temps de travail, et exigent le retrait immédiat de ces ordonnances.**
- **L'arrêt immédiat des activités non essentielles en réaffectant aux hôpitaux les matériels de protection utilisés pour ces activités.**
- **La réquisition immédiate des secteurs industriels pour produire massivement des masques, du gel, du matériel respiratoire...**
- **Le déblocage immédiat d'un budget supplémentaire pour financer la santé publique.**
- **Rétablissement des CHSCT dans le privé et leur maintien dans le public. La liberté de circulation aux délégués syndicaux pour se rendre sur les lieux de travail notamment lors d'une grève ou d'un droit de retrait et ainsi exercer leur mandat syndical.**

Prenez soin de vous.

Amitiés Syndicalistes

Eric JARRY,
Secrétaire Général